

## Chambre des communes

## CONTRE

## Députés

Allmand	Gray	Nystrom
Althouse	(Windsor Ouest)	Pagtakhan
Angus	Guarnieri	Parker
Arseneault	Harb	Phinney
Axworthy	Harvard	Pickard
(Saskatoon—Clark's	Harvey	Proud
Crossing)	(Edmonton East)	Prud'homme
Axworthy	Heap	Rideout
(Winnipeg South	Hopkins	Riis
Centre)	Hovdebo	Robichaud
Baker	Hunter	Robinson
Barrett	Jordan	Rocheleau
Bélaïr	Kaplan	Rodriguez
Bellemare	Karpoff	Samson
Benjamin	Karygiannis	Simmons
Black	Keyes	Skelly
Blaikie	Kilger	(North Island—Powell
Blondin	(Stormont—Dundas)	River)
Boudria	Kristiansen	Skelly
Brewin	Langan	(Comox—Alberni)
Butland	Langdon	Speller
Caccia	Laporte	Stewart
Callbeck	Lee	Stupich
Catterall	MacAulay	Taylor
Clancy	MacDonald	Tobin
Comuzzi	(Dartmouth)	Turner
Copps	MacLaren	(Vancouver Quadra)
Crawford	MacLellan	Vanelief
de Jong	MacWilliam	Volpe
Dionne	Manley	Walker
Ferguson	Marchi	Wappel
Finestone	Marleau	Whittaker
Fisher	Martin	Wood
Flis	(Lasalle—Émard)	Young
Fontana	McCurdy	(Gloucester)
Foster	McGuire	Young
Fulton	McLaughlin	(Beaches—Woodbine)—
Funk	Miffin	104
Gagliano	Milliken	
Gardiner	Mills	
Gauthier	Murphy	

● (1140)

**M. le Président:** Je déclare la motion adoptée.

**M. Nunziata:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il m'a été impossible de voter, car je n'étais pas à mon fauteuil lorsque le vote a débuté. Si j'avais pu, j'aurais voté avec mon parti, comme je le fais tout le temps.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Maheu:** Monsieur le Président, j'invoque aussi le Règlement. Je n'étais pas à mon fauteuil au début du vote. J'aurais moi aussi, si j'avais pu, voté comme les autres députés de mon parti.

**Des voix:** Bravo!

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PROPOSITION CONCERNANT LES HEURES DE SÉANCE

**M. le Président:** Les députés se rappellent que, hier, j'ai entendu des exposés sur la motion qui est la première mesure d'initiative ministérielle inscrite au *Feuilleton*. Les interventions ont porté sur deux questions

importantes, et je suis maintenant prêt à me prononcer sur ces deux questions.

A l'appel de l'ordre du jour, hier, le 14 décembre 1988, l'honorable ministre d'État (Conseil du Trésor, M. Lewis) a proposé de présenter la motion inscrite au *Feuilleton* sous le numéro 1 des affaires émanant du gouvernement. Si cette motion était présentée, débattue et adoptée par la Chambre, elle aurait pour effet de suspendre l'application de divers articles du Règlement relatifs aux heures et aux jours de séance, au débat sur la motion d'ajournement et à l'étape de l'étude en comité des projets de loi d'intérêt public.

● (1150)

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et le député de Kamloops (M. Riis) ont invoqué le Règlement, à ce moment, pour s'opposer à la motion proposée, soutenant qu'elle n'était pas acceptable sur le plan de la procédure. Ils ont fait valoir, avec d'autres députés, que la motion ne devrait pas être admise, parce qu'elle viendrait s'opposer à la récente réforme du Règlement en prolongeant les heures de séance et en ajoutant des jours de séance au calendrier parlementaire fixe établi récemment. Ils ont également prétendu qu'en prévoyant l'étude de tous les projets de loi en comité plénier, plutôt qu'en comité législatif, cette motion irait aussi à l'encontre de réformes récentes et empêcherait l'audition de témoins à l'étape de l'étude en comité.

[Français]

On a également fait valoir qu'il s'agissait d'une situation potentielle d'abus du pouvoir de la majorité du fait que cette motion concernait tous les projets de loi d'intérêt public et pouvait prendre effet pour toute la durée de la session.

[Traduction]

Au cours de la discussion de ces divers points, l'honorable ministre d'État a proposé de donner avis de son intention de proposer la clôture du débat sur la motion en question en vertu de l'article 57 du Règlement. Les députés d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), de Kamloops, de Churchill (M. Murphy), de Regina—Lumsden (M. Benjamin), de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) et de York-Sud—Weston (M. Nunziata) ont alors fait valoir que cet avis n'était pas acceptable parce que le débat sur la motion n'avait pas encore débuté.

[Français]

A dix-sept heures, hier, j'ai pris en délibéré les deux questions soulevées, soit la recevabilité de la motion sur le plan de la procédure, la recevabilité de l'avis de clôture, m'engageant à étudier les deux questions et à rendre une décision à cet égard le plus tôt possible.